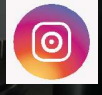




École de Journalisme et de
Communication d'Aix-Marseille
Aix-Marseille Université

Le guide de l'étudiant à l'EJCAM



Sommaire

Le savoir-vivre à l'EJCAM.....	3
L'accès au matériel informatique et audiovisuel.....	4
Les stages.....	5
Le mémoire.....	9
Orientation post-L3 et post-M1.....	10
Règlement d'examen et absence à un examen terminal.....	11
Réseaux sociaux, bonus et évaluation	12

Le savoir-vivre à l'EJCAM

**Ce guide vise à répondre aux questions le plus souvent posées et dont la réponse n'est pas évidente à la lecture du règlement intérieur de l'école ou des règlements d'examens.
Il s'agit d'un ensemble d'informations pratiques, y compris certaines règles de vie... parfois oubliées.**

Site de Marseille

Nous comptons sur vous pour maintenir notre espace de travail et d'enseignement dans le meilleur état possible (vous bénéficiez de conditions exceptionnelles). Les cafés, gobelets, boissons et repas ne sont pas autorisés dans les étages. Un espace cafétéria et une salle de pause sont prévus au RDC de l'école. Au RDC seulement ...

Les punaises, colles, scotch et autres pâtes collantes, avec leurs affiches, sont interdits sur les murs !

Des panneaux d'affichage sont à votre disposition dans le hall d'accueil de l'école, dans la salle de pause (RDC) et dans la salle de presse (1^{er} étage).
En cas de non-respect de ces consignes, des sanctions seront prises.

Merci à vous, d'avance ...

Ouverture de l'école : 7H30 - 18H45 du lundi au vendredi

Site d'Aix-en-Provence

Le règlement intérieur de l'INSPE s'applique.
La cafétéria du CROUS permet de se restaurer sur place.

L'accès au matériel informatique et audiovisuel

Matériel informatique

Site d'Aix-en-Provence

Les salles informatiques sont partagées avec l'ensemble des composantes du site Jules Isaac. L'accès aux salles informatiques ne se fait que dans le cadre des enseignements. La salle A 200 (bâtiment A) est une salle à la disposition des étudiants du site.

Site de Marseille

Les salles informatiques sont réservées aux seuls cours et fermées en dehors des cours.

Les salles informatiques sont gérées à distance (extinction automatique des PC à 17h30, mise à jour des logiciels) par le service informatique de l'Université : **il est strictement interdit de débrancher les ordinateurs (prises rouges gérées à distance).**

Pour les étudiants ayant besoin de recharger leurs PC personnels ou smartphones, des prises blanches sont disponibles dans toutes les salles du site de Marseille.

Pour les promotions ayant besoin d'accéder aux salles informatiques équipées de logiciels de création multimédia dans le cadre des devoirs à rendre, les salles sont ouvertes et à disposition sur des créneaux horaires définis (disponibilité des salles, disponibilité des étudiants). La demande doit être adressée au préalable **48h à l'avance** à la scolarité. Adressez un mail à Mme Mounia BARKAOUI (mounia.barkaoui@univ-amu.fr) ET Mme Christine GORRA (christine.gorra@univ-amu.fr).

Les ordinateurs en libre-service sont disponibles dans la salle de presse et la salle de pause durant les horaires d'ouverture de l'école.

Pause déjeuner. Lors de la pause déjeuner, la salle 013 est ouverte et peut accueillir les étudiants.

Matériel audiovisuel

L'emprunt de matériel audiovisuel à l'EJCAM est possible, mais doit respecter la procédure suivante : chaque projet audiovisuel étudiant a nécessairement un responsable pédagogique qui valide le projet et l'emprunt de matériel (Projet Professionnel Tutoré - PPT - ou autre projet). Lorsque le projet est validé pédagogiquement par mail avec copie à ana.guillot@univ-amu.fr, l'étudiant se rapproche de cette dernière (prévoir un délai de 48 heures) pour préciser ses besoins (caméra, micro, pied, carte SD, lieu du tournage, date de prise et retour de l'emprunt).

Pour chaque nouvel emprunt, cette procédure sera appliquée.

A noter : une salle de montage est mise à disposition des étudiants. Les réservations se font directement auprès du service audiovisuel. Les enseignements nécessitant du matériel informatique ou du matériel spécifique ou du matériel audiovisuel sont assurés sur le site de Marseille de l'EJCAM.

L'accès au mail étudiant d'AMU

Il est indispensable de valider la charte informatique pour se connecter au mail étudiant et à AMeTICE (plateforme numérique de dépôt de cours, de rapport de stage et de mémoire...).

Les stages et les consignes

Formation initiale (hors formation continue et alternance)

1. Tout stage doit faire l'objet d'une convention exclusivement établie sous IPRO (ipro.univ-amu.fr - onglet IPRO sur l'ENT). L'étudiant fait sa demande de convention de stage sur IPRO, l'enseignant responsable pédagogique puis la Scolarité la valide et elle convoque l'étudiant en vue de signer la convention. La Scolarité gère l'envoi des conventions à l'entreprise. La convention de stage doit être établie et signée avant le démarrage du stage.
2. Il est possible de faire plusieurs stages à la suite pour les 2ème années. Veuillez noter que le(s) stage(s) ne peut/peuvent pas dépasser 6 mois dans la même entreprise.
3. Il est possible de faire un stage à l'étranger après validation du Fonctionnaire de Sécurité et défense (FSD) d'Aix-Marseille Université. IPro permet d'éditer la convention de stage en anglais.
4. Les stages sont au minimum de 12 jours sauf pour le Master journalisme.
5. Un CDD ou un CDI, en rapport avec le domaine d'étude, peut remplacer un stage, quelle que soit l'année de formation.
6. Des stages à temps plein sont possibles pendant l'année universitaire, lors des périodes de fermeture de l'école (vacances). Pendant les semaines de cours, un stage de 10 heures par semaine (hors week-end) est possible et l'entreprise doit s'engager à libérer l'étudiant pour assister à la totalité de ses cours, quel que soit l'emploi du temps de l'étudiant. Les stages de 10 heures par semaine ne se substituent pas aux stages obligatoires de fin de parcours.

Formations continue et en alternance

Voir les modalités spécifiques avec votre responsable de formation et Mme Myriam Attard de la scolarité (myriam.attard@univ-amu.fr).



Étudiants L3

Information-Communication

Un stage de 6 semaines est obligatoire.

Vous devez le faire après la fin des cours au second semestre (mi-avril) et avoir fait un mois de stage début juin de l'année universitaire.

Un rapport de stage est exigé et doit être rendu début juin sur la partie du stage déjà effectuée. Il est accompagné d'une appréciation à mi-parcours du tuteur de stage. Ce rapport de stage est noté et permet de valider l'UE «Stage». Le rapport de stage est noté par l'équipe enseignante, sans oral pour l'étudiant.

Le rapport de stage doit comporter 10 pages minimum (sans les annexes). Il inclut un descriptif de l'entreprise, la présentation des actions menées, une contextualisation de la mission et une mise en perspective de la mission par rapport à l'orientation souhaitée et / ou à l'insertion professionnelle désirée.

Les dates et les conditions de remise du rapport de stage (nombre d'exemplaires, lieu d'envoi, etc...) sont précisées dans la fiche «Contrôle des connaissances» remise avec ce guide. Vous pouvez faire un ou plusieurs stages et dépasser la durée minimum de 6 semaines. Votre dernier stage doit impérativement prendre fin au 31 août de l'année universitaire. Les périodes de stage après la remise du rapport de stage ne sont pas prises en compte dans l'évaluation.

Étudiants Master

Information-Communication

Parcours concernés :

Communication des Organisations et Développement Durable (CODD), Communication événementielle et Médias numériques (COMED), Communication des organisations en Santé (COSAN), Data, Information et Communication Digitale (DICOD), Recherches, Etudes et Conseil en Information-Communication et Médias (RECICOM)

Un stage de 8 semaines est obligatoire en M2. Vous devez le faire après la fin des cours au second semestre dès janvier.

En Master 1^{ère} année :

Le stage de M1 n'est pas obligatoire. Aucun rapport de stage n'est demandé. Vous pouvez faire un ou plusieurs stages après la fin des cours (fin avril). Votre dernier stage doit impérativement prendre fin au 31 août de l'année universitaire.

En Master 2^{ème} année :

Un stage de 8 semaines est obligatoire en M2. Vous devez le faire au second semestre (à partir de janvier) et avoir réalisé vos 8 semaines de stage fin mai maximum. Un rapport de stage est exigé et doit être rendu fin mai. Il est accompagné d'une appréciation du tuteur de stage. Ce rapport de stage est noté et fait partie de l'UE de professionnalisation «Stage et rapport de stage / mise en situation d'activité professionnelle». Le rapport de stage est noté par votre responsable de spécialité, sans oral pour l'étudiant.

Le rapport de stage doit comporter 20 pages minimum (hors annexes). Il inclut un descriptif de l'entreprise, la présentation des actions menées, une contextualisation de la mission et une mise en perspective

de la mission par rapport à votre insertion professionnelle.

Les dates et les conditions de remise du rapport de stage (nombre d'exemplaires, lieu d'envoi, etc.) sont précisées dans le calendrier universitaire de l'EJCAM.

Vous pouvez faire un ou plusieurs stages et dépasser la durée minimum de 8 semaines. Votre dernier stage doit impérativement prendre fin au 30 septembre de l'année universitaire.



Projets Professionnels Tutorés "Ecole-Entreprise"

En M2, le Projet Professionnel Tutoré est réalisé durant la période de formation et en dehors des stages. La participation au projet s'effectue en plus des heures d'enseignement.

Étudiants Master Journalisme



Un stage de 8 semaines est obligatoire en M1 et en M2. Vous devez le faire après la fin des cours au second semestre (mi-avril).

Le stage de M1 fait l'objet d'un rapport de stage remis à la scolarité lors de la rentrée universitaire de M2 (fin septembre pour les stages effectués entre avril et août). Ce rapport de stage est noté et intégré à l'évaluation de l'UE 5 de M2 «Stage/ mise en situation d'activité professionnelle». Il est accompagné d'une appréciation du tuteur de stage. Le rapport de stage est noté par vos responsables de master, sans oral pour l'étudiant.

Le rapport de stage doit comporter 15 pages minimum (sans les annexes). Il inclut un descriptif de l'entreprise, la présentation des actions menées, une contextualisation de la mission et une mise en perspective de la mission par rapport à votre insertion professionnelle. Les dates et les conditions de remise du rapport de stage (nombre d'exemplaires, lieu d'envoi, etc.) sont précisées dans la fiche «Contrôle des connaissances» remise avec ce guide.

Le stage de M2 ne fait pas l'objet d'un rapport de stage.

Pour les M1, vous pouvez faire un ou plusieurs stages et dépasser la durée minimum de 8 semaines. Votre dernier stage doit impérativement prendre fin au

31 août de l'année universitaire.

Pour les M2, vous pouvez faire un ou plusieurs stages et dépasser la durée minimum de 8 semaines. Votre dernier stage doit impérativement prendre fin au 30 septembre de l'année universitaire.

Étudiants Master 2

EJCAM/SCIENCES PO AIX

La durée du ou des stages suivis est de 12 semaines minimum. Aucune convention de stage n'est possible après le 30 septembre de l'année en cours.

Pour les étudiants en M2 parcours Métiers du journalisme, deux stages sont obligatoires, dont un stage entre janvier et avril de l'année universitaire; et un stage entre juillet et septembre de l'année universitaire. Pour les étudiants en M2 parcours Métiers du conseil, communication d'influence et relations publiques, le stage débute après la fin des enseignements (avril). Dans tous les cas, il est noté, sans oral pour l'étudiant.



Le mémoire

Le mémoire concerne tous les étudiants de l'EJCAM en Master 2.

Modalités de remise du mémoire au tuteur :

Tous les étudiants de Master doivent rendre leur mémoire sous format numérique uniquement (dépôt sur AMeTICE).

Le sujet du mémoire doit être validé par le/les responsable(s) de votre parcours et



être en rapport avec le parcours dans lequel vous êtes inscrit(e). Les tuteurs de mémoire sont naturellement le/les responsable(s) de votre parcours de Master. En fonction du sujet de mémoire choisi, vous pouvez de manière dérogatoire solliciter un autre enseignant-chercheur. Un équilibre dans la répartition des mémoires entre enseignants sera toutefois recherché pour l'ensemble de l'école.

Modalités propres aux Masters : Journalisme, Information-Communication

La dernière semaine de novembre, vous devez rendre par mail à votre responsable de parcours et à la scolarité :

- 1 page contenant le titre provisoire du mémoire
- Le nom du tuteur qui est le/les responsable(s) de votre parcours de Master (sauf mesure dérogatoire, voir ci-dessus).

Modalités propres aux parcours de Master Sciences Po Aix-EJCAM : voir vade-mecum «mémoire» remis durant la formation.

Orientation post-L3 et post-M1

Etudiants de L3 Information-Communication à l'EJCAM

Au second semestre de l'année de L3, une réunion d'information sur les Masters de l'EJCAM est organisée afin de vous détailler les spécificités de chaque parcours.

En avril de l'année de L3, un mail de pré-orientation est envoyé à chacun des étudiants leur demandant d'indiquer leurs préférences et s'ils souhaitent candidater en Master à l'EJCAM. Le Master Journalisme n'est pas concerné car le recrutement est sur concours.

En juin de l'année de L3, il est impératif d'envoyer dans les délais réglementaires (affichés sur le site de l'EJCAM) un dossier de candidature complet pour le Master de votre choix.

La Commission pédagogique de l'EJCAM se réunit en juin pour examiner les demandes des étudiants en fonction des possibilités d'accueil dans chaque spécialité. L'inscription en M1 à l'EJCAM n'est pas automatique, les masters de l'EJCAM étant sélectifs.

Etudiants de Master 1 à l'EJCAM

En avril de l'année de M1, un mail de confirmation d'orientation est envoyé à chaque étudiant de M1 pour qu'il confirme

la poursuite de ses études dans le même parcours de Master. Les changements de spécialité ou de parcours sont déconseillés entre le M1 et le M2, sauf pour le M2 Sciences Po Aix/EJCAM qui n'a pas d'équivalent en M1. La candidature pour le changement de parcours entre le M1 et le M2 doit être faite par l'étudiant sur E-CANDIDAT après validation des deux responsables pédagogiques (ancien et nouveau) avec information au responsable de la scolarité.

En cas de demande de changement de spécialité ou de parcours, en particulier les candidatures pour les M2 Sciences Po Aix / EJCAM, il est impératif d'envoyer dans les délais réglementaires (affichés sur le site de l'EJCAM) un dossier de candidature complet pour le Master de votre choix.

La Commission pédagogique de l'EJCAM se réunit en juin pour examiner les demandes des étudiants en fonction de la qualité des dossiers de candidatures. Si le changement de spécialité est refusé, la poursuite d'études dans la spécialité du M1 déjà effectué est accordée.



Règlement d'examen

Le règlement d'examen est disponible sur le site Internet de l'EJCAM.



Absence à un examen terminal

Un délai de 5 jours ouvrés est accordé aux étudiants absents lors d'un examen terminal pour justifier leur absence auprès de la scolarité de l'EJCAM. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution peut être autorisée au bénéfice des étudiants qui auront justifié une éventuelle absence à une épreuve terminale et qui auront formulé, dans le même délai, une demande expresse de participation à cette session de substitution auprès de leur scolarité, par courrier postal ou électronique.

Une commission ad hoc de composante est compétente pour statuer sur ces demandes et sur les autorisations à composer à la session exceptionnelle de substitution organisée à l'issue de la dernière session d'examen. Dans le cadre de l'examen des demandes individuelles qui lui sont soumises, elle fonde sa décision en appréciant souverainement le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée. Les critères à prendre en considération par la commission ad hoc dans le cadre de l'examen des demandes individuelles sont notamment :

- la survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation
- la survenue d'un événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie)

La composante s'engage à communiquer aux étudiants concernés par la présente procédure, dans des délais compatibles d'une part avec la publication des résultats de l'année universitaire, et d'autre part avec la poursuite des études ou l'insertion professionnelle de ces étudiants :

- la décision individuelle de la commission signée par le Directeur de composante. En cas de refus la notification mentionnera les motifs du refus et les voies de recours
- la date de l'organisation de la session exceptionnelle de substitution
- Toute absence pour raison médicale devra être justifiée par un certificat médical adressé par l'étudiant(e), dans un délai de 5 jours ouvrés, au service de sa scolarité à l'EJCAM.

Réseaux sociaux

L'EJCAM est présente sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter, Instagram et YouTube), elle publie des informations sur la vie de l'école, les productions réalisées par les étudiants dans un cadre pédagogique, les événements et les invitations liés à ses formations notamment. Ses publications peuvent parfois être illustrées par des photographies. Si vous apparaissez sur une photographie et que vous souhaitez être masqué, vous pouvez faire valoir votre droit à l'image en envoyant un courriel à amrita.gheenoo@univ-amu.fr.

L'EJCAM se réserve aussi le droit de supprimer un commentaire s'il porte préjudice à l'image de l'école. Si vous souhaitez transmettre une communication, par exemple, sur un projet réalisé dans un cadre pédagogique, merci d'envoyer un courriel à amrita.gheenoo@univ-amu.fr.

Les informations émanant des réseaux sociaux non gérés par le service de communication de l'EJCAM n'ont aucun caractère officiel.

Pour ceux qui communiquent de manière indépendante sur les réseaux sociaux ou au sein des groupes privés créés dans le cadre de leur formation, nous attirons votre attention sur quelques règles de bonne conduite à respecter.

Voici une liste non exhaustive :

1. Droits d'auteur

Les enseignants sont titulaires des droits d'auteur sur leurs cours. Veillez à obtenir au préalable leur autorisation avant de diffuser leurs cours en ligne. Ces derniers sont prioritairement accessibles sur la plateforme AMeTICE.

2. Droit de la personnalité, droit à l'image, diffamation, vie privée

Vous ne devez pas mentionner nominativement des membres de

l'école (personnel, étudiants) sans leur accord préalable. Vous ne devez pas porter atteinte à la réputation de l'école, au personnel et aux étudiants. Des sanctions seront prises le cas échéant.

3. Les informations diffusées par l'EJCAM (hors site web et réseaux sociaux)

Ces informations sont réservées à un usage interne. Une publication sur les réseaux sociaux non officiels nécessite au préalable l'accord de l'EJCAM.

Bonus sport

Un bonus sport de **0,5 point** sur la moyenne générale de l'année est accordé pour les étudiants de L3 et M1 uniquement, s'ils ont suivi un cycle sportif complet au SUAPS (service des sports d'Aix-Marseille Université) durant l'année universitaire. Un justificatif établi par le SUAPS devra être impérativement remis à la scolarité avant la semaine d'examen planifiée chaque semestre de l'année universitaire (voir le planning pour les dates des semaines d'examens).

Bonus entrepreneuriat et créativité

Ce bonus permet de valoriser la participation des étudiants aux actions de l'entrepreneuriat au sein d'AMU.

Evaluation de la formation

Chaque année, une partie des étudiants de l'école est sollicitée par mail afin de procéder à l'évaluation de leur formation. Cette évaluation est assurée de façon indépendante par l'Observatoire de la Vie Etudiante. Réponses très souhaitées, les résultats étant anonymisés.



Liens utiles :

AMU met à votre disposition des informations indispensables pour vos premiers pas dans la vie étudiante : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/etudiant>

Ressources numériques en ligne :

<https://bu.univ-amu.libguides.com/infocom>

<https://bu.univ-amu.libguides.com/az.php>

Ce document est susceptible de subir des modifications.

Réalisation : service de communication de l'EJCAM

Ecole de Journalisme et de Communication d'Aix-Marseille
21, rue Virgile Marron, CS 80071
13392 Marseille Cedex 5
04 91 24 32 00

Antenne Aixoise de l'EJCAM : INSPE, bâtiment A
2, Avenue Jules Isaac - 13626 Aix-en-Provence Cedex 01
04 13 94 44 86

<https://ejcam.univ-amu.fr/>